



OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	16
5. Comptes annuels	19
5.1 Bilan.....	20
5.2 Hors-bilan	22
5.3 Compte de résultat.....	23
5.4 Annexes.....	24
6. Inventaire.....	38
Annexe 1 : Rapport ESG-art.173	43

Société de gestion	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT 22, rue Vernier - 75017 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT Représenté par Monsieur Séverine Ernest Tour Egho - 2, avenue Gambetta - 92066 Paris La-Défense
Commercialisateurs	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des revenus :

- Pour la part I : capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.
- Pour la part IH : capitalisation : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières de l'économie américaine et d'offrir à l'investisseur une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions américaines sur une durée de placement recommandée de 5 ans et réaliser une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence le S&P 500 EUR (hedged pour la part IH).

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'indice S&P 500 EUR Net Total Return (cours de clôture, dividendes réinvestis) :

- part I : S&P 500 EUR Net Total Return (SPTR500N)
- part IH : S&P 500 EUR Hedged Net Total Return (SPXUXEN)

L'indice S&P 500 EUR est un indice actions composé des 500 plus grandes capitalisations des marchés d'actions américaines émises par des sociétés industrielles. Il est calculé quotidiennement et publié par Standard & Poor's.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Le portefeuille sera exposé au minimum à 80% de l'actif net aux marchés d'actions nord-américains (USA, Canada, Mexique), et entre 0% et 20% de l'actif net aux marchés d'actions internationales.

Le portefeuille sera exposé, entre 0% et 20% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'exposition aux titres issus des pays émergents sera limitée à 10% de l'actif net.

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans.

La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen de parts ou d'actions d'OPC, dans la limite de 10% de l'actif net, et d'instruments dérivés et intégrant des dérivés.

La part IH sera systématiquement couverte contre le risque de fluctuation de la parité euro/dollar US. Les instruments utilisés seront des contrats de change à terme.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera investi entre 80% et 100% de l'actif net en actions nord-américaines (USA, Canada, Mexique) et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou en droits de vote de sociétés ; et entre 0% et 20% de l'actif net en actions internationales.

Le portefeuille pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net en actions de pays émergents. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Le fonds pourra détenir des titres de sociétés de moyennes ou grandes capitalisations et dans la limite de 10% de l'actif net, des titres de petites capitalisations. Ils seront libellés en dollar US, ou en autres devises de pays de l'OCDE ou dans la limite de 10% de l'actif net en autres devises, dont celles de pays émergents.

Le fonds est exposé à un risque de change à hauteur de 100% de son actif net. La part IH sera systématiquement couverte contre le risque de fluctuation de la parité euro/dollar US. Les instruments utilisés seront des contrats de change à terme.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra investir entre 0% et 25% de l'actif net dans les titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en dollar US, en autres devises de pays de l'OCDE ou à hauteur de 10% de l'actif net en autres devises, dont celles de pays émergents.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations high yield
- obligations callables
- obligations puttables
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor

Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'Amérique du Nord, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques, dont des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé et relèveront de toutes notations.

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et +8.

Le FCP pourra également investir dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent) dans la limite de 10% de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Total Return Swap (sur indices et sur single-name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Crédit

- Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

- Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations callables
- Obligations puttables

- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion à adapter en fonction de chaque fonds :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300 % de l'actif net (levier brut), et à 200 % de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions dans un portefeuille obligataire et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Pour la part IH, le risque de change lié à la variation du dollar US par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :**Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'événement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié aux pays émergents

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part I : tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance.

Part IH : tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels qui souhaitent bénéficier d'une couverture systématique et totale du risque de change.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent placer leur capital sur le marché des actions américaines pendant la durée de placement recommandée et acceptent les risques d'un investissement en actions et en devises.

Durée de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts/actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Ofi Invest Asset Management - Service Juridique - 22, rue Vernier - 75017 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 23 décembre 1997.*
- *Date de création du Fonds : 14 janvier 1998.*

rapport d'activité

2022 restera dans les mémoires comme l'une des très mauvaises années de ces dernières décennies, avec un krach historique sur les obligations et une correction sur les actions. Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine en février, les interrogations portaient sur le caractère durable ou transitoire de l'inflation et sur l'impact du variant Omicron. La guerre en Ukraine, associée à une flambée des prix de l'énergie et des matières premières et à un embargo sur le gaz russe, a bouleversé les perspectives. Face à une inflation élevée et persistante, la plupart des grandes banques centrales se sont engagées avec détermination dans un cycle de hausse des taux directeurs et de réduction de leur bilan. Les effets sur l'inflation se sont fait sentir en fin d'année aux Etats-Unis et tardent encore à se manifester en Europe. Toutefois, anticipant la fin du resserrement des politiques monétaires, les marchés actions ont réduit leurs pertes en fin d'année. Un rebond insuffisant toutefois pour terminer dans le vert tandis que les marchés obligataires confirmaient une année noire. Parmi les rares actifs en hausse en 2022, le pétrole et le dollar se distinguent.

L'environnement économique :

L'activité économique mondiale a subi un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu en 2022, avec une inflation qui a atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La hausse des prix, le durcissement des conditions financières par la plupart des Banques centrales, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de Covid ont pesé sur la dynamique économique mondiale.

L'année 2022 a ainsi connu une contraction du PIB américain au premier semestre de 2022, suivi d'un repli dans la zone euro au second semestre, et une persistance du Covid et des confinements en Chine, sur fond de crise grandissante du secteur immobilier. En parallèle, le chômage est au plus bas de l'histoire de la Zone euro à 6,5 % et le plein emploi s'est maintenu aux Etats-Unis. Selon les prévisions d'octobre 2022 du FMI (Fonds Monétaire International), la croissance mondiale devrait ralentir de 6 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Dans le détail, la croissance aux Etats-Unis devrait passer de 5,7 % en 2021 à 1,6 % en 2022 pour tomber à 1 % en 2023. Malgré la guerre en Ukraine, la zone euro résiste mieux en 2022 avec une croissance attendue par le FMI de 3,1 % contre 5,2 % en 2021, mais elle risque de tomber à 0,5 % en 2023. Selon ces mêmes prévisions, l'inflation mondiale qui s'est affichée à 4,7 % en 2021, devrait bondir à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024.

Les Banques Centrales :

L'année 2022 a marqué un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales. L'inflation n'étant pas maîtrisée et la balance des risques restant orientée à la hausse tout au long de l'année 2022, les banques centrales ont été pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix ne s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux s'est complexifié. Ils ont réaffirmé, à la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs au second semestre.

En un an, la Réserve fédérale américaine (Fed) a opéré une progression spectaculaire de ses taux directeurs : les taux à court terme, qui oscillaient encore entre zéro et 0,25 % en mars, se situent désormais entre 4,25 % et 4,5 %, leur plus haut niveau depuis quinze ans. Il s'agit de la hausse la plus brutale depuis 1980.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé en juillet dernier sa première hausse de taux directeurs depuis 2011 et a fait passer en quelques mois son taux de dépôt de -0,50 % en juin à 2 % fin 2022, un rythme inédit. Le taux sur les opérations de refinancement à court terme est pour sa part remonté à 2,50%, au plus haut depuis fin 2008. La BCE a également indiqué qu'elle allait réduire à compter de mars 2023 son portefeuille de dette accumulée pendant les années de crise.

Impact sur les marchés financiers :

Sur le marché obligataire, l'année 2022 a été marquée par des mouvements spectaculaires. Face à un choc d'inflation imprévu renforcé par la crise en Ukraine, les banques centrales ont fortement relevé leurs taux, faisant plonger la valorisation des obligations. Ces décisions de politique monétaire impactent directement les taux long terme, dont la tendance haussière s'est amplifiée à partir de la fin de l'été. Cette hausse des taux long terme figure parmi les plus fortes des 40 dernières années. Le taux à 10 ans américain a bondi de 1,40 % en début d'année à 3,87 % fin décembre, frôlant même les 4,5 % en octobre. Le Bund allemand est passé de -0,10 % à 2,57 % sur l'année, tandis que le taux français de l'OAT (Obligation assimilable du Trésor) 10 ans grimpait de 0,25 % à 3,11 %.

De leur côté, les actions terminent également l'exercice 2022 dans le rouge, confirmant la corrélation inhabituelle des marchés actions et obligataires. Malgré la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, la remontée brutale des taux et la crise énergétique, la Bourse de Paris a finalement nettement limité ses pertes à -7,37 % (dividendes nets réinvestis) en 2022. Une performance qui doit

beaucoup au rebond de plus de 15 % depuis son point bas atteint le 29 septembre. La plupart des autres Bourses européennes ont également limité leurs pertes en fin d'année, et l'indice Eurostoxx termine l'année sur une baisse de 12,31 % (dividendes nets réinvestis). En revanche, la résistance des bourses européennes contraste avec la chute de Wall Street, où le S&P 500 a reculé de plus de 20 % (dividendes nets réinvestis, couvert en euro) en 2022 et a enregistré son pire exercice depuis la crise financière de 2008. Mais c'est le secteur technologique, jusqu'ici bénéficiaire des taux d'intérêt proches de zéro, qui a été l'un des principaux contributeurs au repli général. Le Nasdaq à forte coloration technologique a ainsi chuté de plus de 28 % (dividendes nets réinvestis). Également dans le rouge, on trouve les secteurs des télécommunications et de la consommation non-essentielle, alors que le secteur de l'énergie a, au contraire, profité de la hausse des cours pétroliers et gaziers.

LA POLITIQUE DE GESTION

Après une année 2021 record en termes de performances boursières, le premier trimestre 2022 a véritablement donné le ton pour l'année. À la suite des différents éléments géopolitiques (Guerre en Ukraine, politique zéro-covid en Chine, ...), les secteurs défensifs ont été privilégiés par le marché. Ainsi, sur les trois premiers trimestres de 2022, les secteurs des services aux collectivités, de la consommation non-cyclique, de la santé et surtout celui de l'énergie ont surperformé les autres secteurs. Ce dernier a vu son poids dans l'indice de référence pratiquement doublé en un an.

Durant l'été, nous avons assisté à un rebond du marché grâce aux résultats meilleurs qu'attendus de la part des sociétés et à de potentielles négociations entre la Russie et l'Ukraine, finalement avortées. A la rentrée, lors de son discours à Jackson Hole, Mr. Powell a adopté un discours plus « hawkish » et ferme, en faveur d'un resserrement des conditions monétaires. Cela a entraîné une correction des marchés, amplifiés par les craintes de la situation énergétique en Europe.

Sur la fin d'année, les États-Unis ont été confrontés à plusieurs incertitudes, notamment une élection de mi-mandat en novembre, une politique de la FED de plus en plus restrictive, des résultats d'entreprises potentiellement impactés par la hausse de leurs coûts. Si nous assistons à un pivot de la FED en 2023, cela peut ouvrir la voie à un rebond des cours boursiers et notamment des secteurs ayant sous-performé en 2022.

Au sein du fonds et sur la période, nos positions dans les secteurs des services de communication et de l'énergie ont été les principaux moteurs de performance au cours de l'année écoulée. Dans le domaine des services de communication, c'est l'absence de positions dans Netflix la plupart de l'année et une sous-pondération sur Meta qui a contribué le plus positivement à la performance relative du fonds. Ces valeurs, ayant bénéficié très fortement du covid, ont vu leur croissance ralentir plus que le marché. Ensuite, au sein du secteur de l'énergie, nous avons réussi à bénéficier de la surperformance du secteur des services avec notre position sur Schlumberger.

A l'opposé, sur la même période, la surexposition sur les financières avec JP Morgan, Bank of America, Blackrock et Charles Schwab a apporté son lot de déceptions. Malgré la hausse des taux de la FED, les banques ont été délaissées par le marché. Le deuxième secteur qui nous a été défavorable est celui de la Santé. Même si celui-ci s'est bien comporté, notre position dans Elanco Animal Health a vu son cours fortement baisser du fait d'un ralentissement sur le domaine de la santé animale et a donc impacté notre performance globale. Nos expositions dans les équipements médicaux n'ont pas très bien fonctionné non plus en raison d'une baisse des opérations non-urgentes aux Etats-Unis.

Sur la période, la performance du FCP a été de -16,34% pour la part I et de -23,13% pour la part IH contre -13,17% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	9 490 818,12	22 598 556,43
NVIDIA CORP	15 964 210,73	28 022 596,66
COCA-COLA CO	20 484 680,77	19 611 318,15
CHARLES SCHWAB CORP	25 710 703,41	10 187 194,83
KLA CORPORATION	18 617 995,07	16 276 153,74
ALPHABET INC	15 270 852,37	23 694 202,60
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	2 869 576,03	29 831 918,84
AT&T INC	16 552 103,15	15 797 544,00
AMAZON.COM INC	24 294 661,25	23 795 121,12
ADVANCED MICRO DEVICES INC	18 134 918,43	9 569 848,89

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Revenus ouvrant droit à réfaction

Revenu éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques* : 0,00 euro.

* Pour l'encaissement de la part éligible du dividende, les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis à un prélèvement obligatoire non libératoire de 21%. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué. Cette part est alors éligible à l'abattement de 40% conformément à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Politique de rémunérationPartie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit,

notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com>

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales. Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Effets de levier

Levier brut : 100,2%.

Levier net : 100%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Changement intervenu :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI AM avec date d'effet au 31 décembre 2022.

Changement à intervenir :

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCP a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFI AM), société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	2 724 356,61
- Change à terme :	2 724 356,61
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Fonds Commun de Placement
OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Fonds Commun de Placement
OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Séverine Ernest
KPMG le 27/04/2023 17:25:58

Séverine Ernest
Associée



comptes annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 056 170 724,78	1 155 176 301,87
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 056 170 724,78	1 155 176 301,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 375 145,04	60 190 666,38
Opérations de change à terme de devises	2 758 603,11	59 776 342,47
Autres	616 541,93	414 323,91
Comptes financiers	33 047 181,29	24 096 113,95
Liquidités	33 047 181,29	24 096 113,95
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 092 593 051,11	1 239 463 082,20

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	754 072 607,31	985 564 371,75
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	222 306 308,01	64 511 986,60
• Report à nouveau	13,07	1 507,77
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	112 246 004,44	130 588 466,25
• Résultat de l'exercice	239 416,92	-1 949 520,63
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 088 864 349,75	1 178 716 811,74
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3 728 701,36	60 476 792,71
Opérations de change à terme de devises	2 726 240,70	59 460 590,81
Autres	1 002 460,66	1 016 201,90
Comptes financiers	-	269 477,75
Concours bancaires courants	-	269 477,75
Emprunts	-	-
Total du passif	1 092 593 051,11	1 239 463 082,20

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	374 869,04	542,34
• Produits sur actions et valeurs assimilées	11 544 341,32	8 723 982,71
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	11 919 210,36	8 724 525,05
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-15 331,00	-12 230,73
• Autres charges financières	-8 325,26	-15 143,41
Total (II)	-23 656,26	-27 374,14
Résultat sur opérations financières (I - II)	11 895 554,10	8 697 150,91
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-11 677 668,92	-10 758 119,21
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	217 885,18	-2 060 968,30
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	21 531,74	111 447,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	239 416,92	-1 949 520,63

règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (Source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la société de gestion de portefeuille). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité

de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Actif net hors OPC	Part I : 1% maximum TTC Part IH : 1,05% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus :

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie + Changement CAC (KPMG en remplacement d'EY)

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

21/03/2022 : Fin délégation AIA ; précisions benchmark hedgé pour part IH

17/05/2022 : Mise à jour clause souscripteurs concernés (interdiction de souscription ressortissants russes et biélorusses) ; Mise à jour des liens internet

11/07/2022 : Mise à jour frais courants 2021

03/10/2022 : Changement de dénomination

26/10/2022 : Correction ISIN part IH

Changement à intervenir :

01/01/2023 : Changement de société de gestion ; PRIIPS ; % frais d'entrée

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Part I : Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Part IH : Capitalisation du résultat et des plus-values nettes réalisées.

évolutionactif net

Devise	30.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Actif net en début d'exercice	1 178 716 811,74	951 703 462,82
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	291 478 836,36	78 996 121,24
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-167 853 680,22	-174 987 334,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	118 939 382,02	156 786 844,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-42 748 296,82	-3 447 633,57
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-669 282,80	-215 189,98
Différences de change	42 411 313,95	42 877 793,25
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-331 628 619,66	129 364 244,63
- Différence d'estimation exercice N	175 202 452,85	506 831 072,51
- Différence d'estimation exercice N-1	506 831 072,51	377 466 827,88
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-300 528,51
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	217 885,18	-2 060 968,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 088 864 349,75	1 178 716 811,74

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	33 047 181,29
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	33 047 181,29	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CAD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 056 170 724,78	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	957 592,65	-	-	-
Comptes financiers	32 631 529,56	323,43	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	2 383 305,89	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	3 375 145,04
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	2 417 552,39
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	341 050,72
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	616 541,93
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	3 728 701,36
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	342 934,81
Montant total négocié des Achats à terme de devises	2 383 305,89
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	918 295,48
Débiteurs et créditeurs divers	84 165,18
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART I / FR0007017488	507 734,075	290 578 349,64	228 585	127 332 701,90
PART IH / FR0013423662	709	900 486,72	31 816	40 520 978,32
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0007017488		-		-
PART IH / FR0013423662		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0007017488		-		-
PART IH / FR0013423662		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0007017488		-		-
PART IH / FR0013423662		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART I / FR0007017488	1,00
PART IH / FR0013423662	1,05

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice Montant

Catégorie de part :	
PART I / FR0007017488	-
PART IH / FR0013423662	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	13,07	1 507,77
Résultat	239 416,92	-1 949 520,63
Total	239 429,99	-1 948 012,86

PART I / FR0007017488	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	231 796,71	-
Report à nouveau de l'exercice	8 440,39	1 507,77
Capitalisation	-	-1 838 731,94
Total	240 237,10	-1 837 224,17
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 107 242,8237	-
Distribution unitaire	0,11	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	35 182,94	-

PART IH / FR0013423662	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-807,11	-110 788,69
Total	-807,11	-110 788,69
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	222 306 308,01	64 511 986,60
Plus et moins-values nettes de l'exercice	112 246 004,44	130 588 466,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	334 552 312,45	195 100 452,85

PART I / FR0007017488	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	335 063 032,36	192 857 115,37
Capitalisation	-	-
Total	335 063 032,36	192 857 115,37
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART IH / FR0013423662	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-509 719,91	2 243 337,48
Total	-509 719,91	2 243 337,48
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 14 janvier 1998.

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	1 088 864 349,75	1 178 716 811,74	951 703 462,82	957 234 376,39	767 197 288,58

PART I / FR0007017488	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	2 107 242,8237	1 828 093,7487	2 010 798,3797	2 231 273,3647	2 435 501,925
Valeur liquidative	515,68	616,43	454,78	414,78	315,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	0,11	-	0,15	0,74	0,74
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-104,49	-	-	13,90

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART IH / FR0013423662	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	1 809	32 916	29 500	29 500	-
Valeur liquidative	1 210,08	1 574,17	1 261,75	1 075,42	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-282,21	64,78	138,49	22,06	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	PROPRE	116 058,00	11 939 103,13	USD	1,10
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	144 885,00	8 792 880,25	USD	0,81
US3635761097	A.J.GALLAGHER	PROPRE	136 673,00	24 144 602,88	USD	2,22
US0152711091	ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	PROPRE	62 508,00	8 531 778,27	USD	0,78
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	528 639,00	43 702 805,31	USD	4,01
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	451 656,00	35 548 469,43	USD	3,26
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	64 357,00	12 775 520,28	USD	1,17
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	463 865,00	56 472 222,49	USD	5,19
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	563 238,00	17 478 981,08	USD	1,61
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	29 865,00	19 829 688,40	USD	1,82
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	27 001,00	14 145 766,34	USD	1,30
US8085131055	CHARLES SCHWAB CORP	PROPRE	146 712,00	11 445 529,28	USD	1,05
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	71 069,00	11 952 377,43	USD	1,10
US2058871029	CONAGRA BRANDS INC	PROPRE	329 092,00	11 933 343,08	USD	1,10
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	46 962,00	5 192 331,69	USD	0,48
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	50 373,00	21 546 286,72	USD	1,98
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	112 606,00	9 832 516,41	USD	0,90
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	56 137,00	3 924 461,53	USD	0,36
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	59 600,00	20 430 137,27	USD	1,88
US2910111044	EMERSON ELECTRIC CO	PROPRE	127 164,00	11 445 653,63	USD	1,05
US29444U7000	EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	PROPRE	13 274,00	8 146 983,57	USD	0,75
US30040W1080	EVERSOURCE ENERGY	PROPRE	121 003,00	9 505 637,40	USD	0,87
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	149 708,00	15 472 281,47	USD	1,42
US33616C1009	FIRST REPUBLIC BANK	PROPRE	118 363,00	13 518 169,19	USD	1,24
US42809H1077	HESS CORP	PROPRE	122 656,00	16 298 968,30	USD	1,50

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	94 327,00	18 108 839,57	USD	1,66
IE00BY7QL619	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	PROPRE	206 595,00	12 388 924,81	USD	1,14
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	192 229,00	24 153 580,60	USD	2,22
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	68 912,00	21 061 340,98	USD	1,93
US5732841060	MARTIN MARIETTA	PROPRE	37 146,00	11 763 161,04	USD	1,08
US5738741041	MARVELL TECHNOLOGY INC	PROPRE	366 294,00	12 712 606,94	USD	1,17
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	69 439,00	22 624 524,22	USD	2,08
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	PROPRE	126 089,00	9 182 138,28	USD	0,84
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	171 768,00	17 856 790,44	USD	1,64
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	49 766,00	5 611 469,14	USD	0,52
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	335 397,00	75 366 510,70	USD	6,92
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	46 869,00	7 888 132,85	USD	0,72
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	243 415,00	15 201 320,92	USD	1,40
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	59 964,00	16 567 987,18	USD	1,52
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	187 358,00	14 676 157,23	USD	1,35
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	90 470,00	12 388 180,65	USD	1,14
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	136 631,00	10 464 481,56	USD	0,96
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	202 438,00	14 853 989,02	USD	1,36
US6974351057	PALO ALTO NETWORKS INC	PROPRE	69 492,00	9 082 632,07	USD	0,83
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	160 170,00	10 688 505,41	USD	0,98
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	124 788,00	21 123 635,59	USD	1,94
US7185461040	PHILLIPS 66	PROPRE	158 848,00	15 491 121,89	USD	1,42
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	93 959,00	13 343 102,40	USD	1,23
US7607591002	REPUBLIC SERVICES INC	PROPRE	93 605,00	11 313 290,19	USD	1,04
CA76131D1033	RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC	PROPRE	134 955,00	8 177 596,49	USD	0,75
US7739031091	ROCKWELL AUTOMATION INC	PROPRE	46 245,00	11 160 763,32	USD	1,02
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	65 087,00	8 086 095,41	USD	0,74
AN8068571086	SLB	PROPRE	258 900,00	12 968 652,14	USD	1,19
US8718291078	SYSCO CORP	PROPRE	94 852,00	6 794 504,94	USD	0,62
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	160 598,00	18 535 920,96	USD	1,70

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	42 118,00	21 732 453,90	USD	2,00
US8725401090	TJX COMPANIES INC	PROPRE	183 303,00	13 671 509,77	USD	1,26
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	71 960,00	9 439 587,73	USD	0,87
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	96 756,00	18 772 794,49	USD	1,72
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	54 948,00	27 296 632,13	USD	2,51
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	PROPRE	473 398,00	17 476 581,12	USD	1,61
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	103 243,00	20 098 164,14	USD	1,85
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	99 669,00	8 113 602,92	USD	0,75
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	115 376,00	13 846 201,06	USD	1,27
US98978V1035	ZOETIS INC	PROPRE	87 978,00	12 080 745,75	USD	1,11
Total Action				1 056 170 724,78		97,00
Total Valeurs mobilières				1 056 170 724,78		97,00
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-84 165,18	-84 165,18	EUR	-0,01
Total AUTRES				-84 165,18		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	467,69	323,43	CAD	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	415 328,30	415 328,30	EUR	0,04
	BANQUE USD SGP	PROPRE	34 825 999,92	32 631 529,56	USD	3,00
Total BANQUE OU ATTENTE				33 047 181,29		3,04
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-916 370,91	-916 370,91	EUR	-0,08
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 924,57	-1 924,57	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-918 295,48		-0,08
Total Liquidités				32 044 720,63		2,94
Coupons						
Action						
US0152711091	ALEXANDRIA REAL EQS	ACHLIG	62 508,00	49 608,13	USD	0,00
US03027X1000	AMERICAN TOWER REITS	ACHLIG	64 357,00	65 849,46	USD	0,01
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	ACHLIG	46 962,00	21 561,38	USD	0,00
IE00BY7QL619	JOHNSON CTRL INTL	ACHLIG	206 595,00	50 813,95	USD	0,00
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	ACHLIG	126 089,00	60 253,35	USD	0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	171 768,00	82 242,63	USD	0,01
US6092071058	MONDELEZ INTL	ACHLIG	243 415,00	61 466,70	USD	0,01
US7134481081	PEPSICO	ACHLIG	122 506,00	92 403,21	USD	0,01
US7607591002	REPUBLIC SERVICES	ACHLIG	93 605,00	30 390,38	USD	0,00
CA76131D1033	RESTAURANT BRANDS	ACHLIG	134 955,00	51 212,72	USD	0,00
AN8068571086	SLB	ACHLIG	258 900,00	42 452,57	USD	0,00
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	42 118,00	8 287,45	USD	0,00
Total Action				616 541,93		0,06
Total Coupons				616 541,93		0,06
Change a terme						
Change a terme						
	OACT 230106 EUR/USD IH	RECU	2 349 136,24	2 348 635,24	EUR	0,22
	OACT 230106 EUR/USD IH	VERSE	-2 470 290,59	-2 314 631,61	USD	-0,21
	OACT 230106 EUR/USD IH	RECU	34 913,71	34 935,72	EUR	0,00
	OACT 230106 EUR/USD IH	VERSE	-37 232,99	-34 886,85	USD	-0,00
	OACT 230106 EUR/USD IH	RECU	33 987,62	33 981,43	EUR	0,00
	OACT 230106 EUR/USD IH	VERSE	-36 059,64	-33 787,43	USD	-0,00
	OVCT 230103 EUR/USD	RECU	108 604,10	101 760,69	USD	0,01
	OVCT 230103 EUR/USD	VERSE	-102 014,00	-101 867,03	EUR	-0,01
	OVCT 230106 EUR/USD IH	RECU	56 505,48	52 944,93	USD	0,00
	OVCT 230106 EUR/USD IH	VERSE	-53 620,43	-53 630,69	EUR	-0,00
	OVCT 230106 EUR/USD IH	RECU	42 655,90	39 968,05	USD	0,00
	OVCT 230106 EUR/USD IH	VERSE	-40 396,14	-40 439,21	EUR	-0,00
	OVCT 230106 EUR/USD IH	RECU	74 860,00	70 142,89	USD	0,01
	OVCT 230106 EUR/USD IH	VERSE	-70 326,21	-70 315,25	EUR	-0,01
	OVCT 230106 EUR/USD IH	RECU	45 903,44	43 010,95	USD	0,00
	OVCT 230106 EUR/USD IH	VERSE	-43 207,51	-43 271,02	EUR	-0,00
	OVCT 230106 EUR/USD IH	RECU	35 457,47	33 223,21	USD	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 230106 EUR/USD IH	VERSE	-33 383,99	-33 411,61	EUR	-0,00
<i>Total Change a terme</i>				<i>32 362,41</i>		<i>0,00</i>
<i>Total Change a terme</i>				<i>32 362,41</i>		<i>0,00</i>
Total OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE				1 088 864 349,75		100,00

rapport ESG-art.173

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Introduction

À la suite de la cession d'Aviva France, en septembre 2021, Abeille Asset Management, anciennement Aviva Investors France (AIF), est devenue membre d'Aéma Groupe. Ainsi Abeille Asset Management est désormais séparé du groupe Aviva Plc et de sa filiale Aviva Investors Global Services Limited (AIGSL) basés à Londres. A ce titre, et dans une logique de fonctionnement de groupe, AIF coordonnait ses actions et initiatives « ESG », et notamment ses engagements climatiques, avec AIGSL. Depuis cette cession, certains services portant sur les activités liées à l'ESG sont toujours fournis par AIGSL dans le cadre d'un Transitional Service Agreement (TSA), et d'autres ne le sont plus. Ce Transitional Service Agreement était en vigueur jusqu'à fin décembre 2022.

L'adhésion à Aéma Groupe a initié un changement dans les politiques et les ambitions ESG d'Abeille Asset Management.

Ainsi, dans le rapport ci-dessous :

- En 2022, le dispositif de vote et d'engagement était délégué à AIGSL.
- Pour les sujets liés à la biodiversité, nous exposons le projet de politique biodiversité d'Aéma Groupe. Les potentielles actions de mise en place sur ce sujet ont été déployées en 2022.
- Pour le reste des sujets, nous décrivons ce qui est réalisé au sein d'Abeille Asset Management.

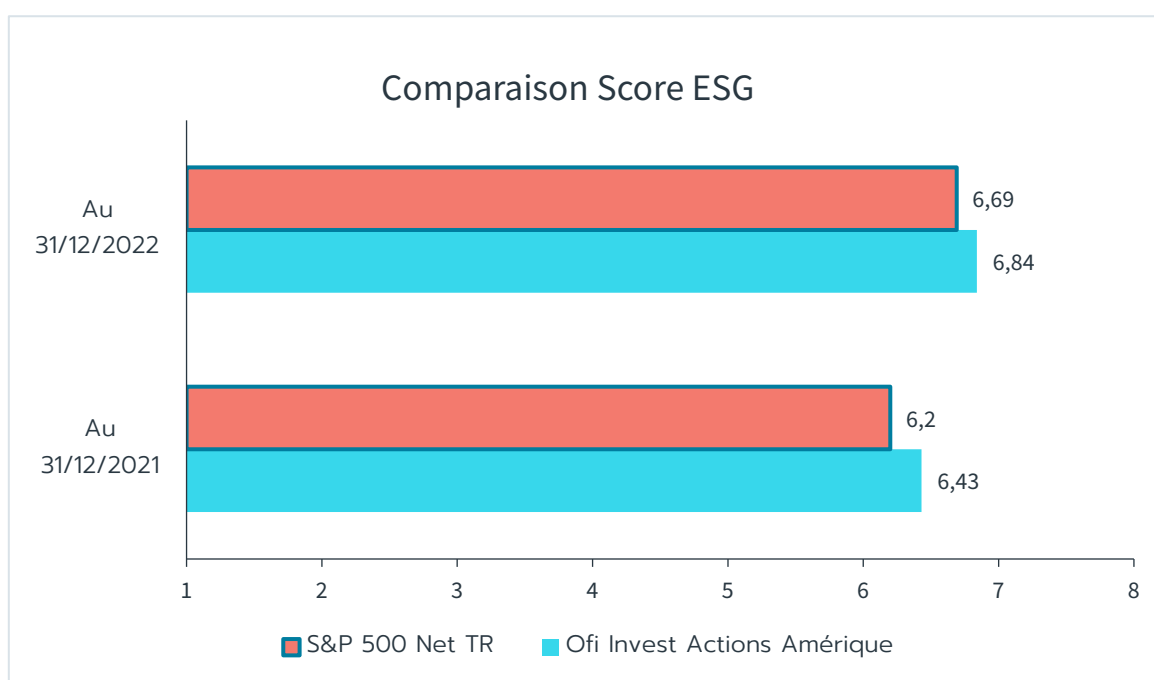
Présentation du fonds

Le fonds Ofi Invest Actions Amérique intègre les considérations ESG au sein de la gestion de son portefeuille. La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

MSCI fournit un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attendues.

MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons sur 2 ans au 31 décembre, comme suit :



De même, en 2021, Ofi Invest Actions Amérique a appliqué les exclusions suivantes : l'armement ; c'est-à-dire les mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo ; les armes controversées ainsi que les armes à feu à usage civil. Des exclusions sur les activités liées au cannabis ont également été appliquées à Ofi Invest Actions Amérique.

En 2022, les sociétés exposées au charbon ainsi que les sociétés liées au tabac sont incluses dans nos listes d'exclusion. De même, les sociétés concernées par des controverses sévères et les violations du Pacte Mondial des Nations Unies y sont également ajoutées.

Accord de Paris

Climat : désinvestir et exclure

Au sein d'Abeille Asset Management, nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone.

En 2022, une politique charbon a été déployée au sein du fonds Ofi Invest Actions Amérique. Cette politique d'exclusion charbon interdit les investissements dans les émetteurs, quelle que soit la classe d'actifs dans les entreprises :

- qui ont une activité d'extraction de charbon thermique (mines)
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique
- qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique

- dont la production d'électricité à partir de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20%
- dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes
- dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW

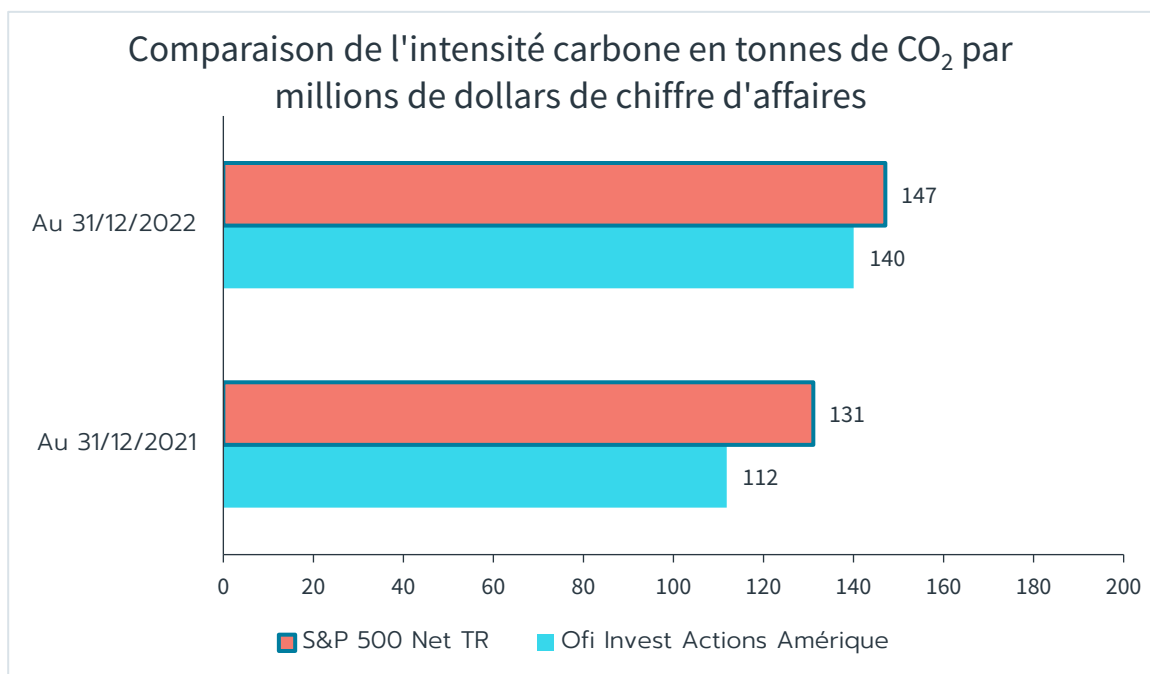
Abeille Asset Management souhaite donc s'engager vers l'arrêt total du financement du charbon d'ici à 2030, y compris à travers son portefeuille Ofi Invest Actions Amérique. Cette politique est accompagnée d'une politique d'engagement active qui consiste à inciter les entreprises déjà présentes en portefeuilles, ne répondant pas aux critères d'exclusion ainsi identifiées, à renoncer à leurs activités liées au charbon thermique et à mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

En 2022, Abeille Asset Management a travaillé conjointement avec Aéma Groupe et ses autres filiales afin d'étudier les paramètres de sa politique d'exclusion et d'engagement auprès des entreprises du secteur Pétrole et Gaz.

S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris et mesurer, décarboner et aligner le portefeuille

Dans le cadre de la mesure des risques climatiques nous suivons le portefeuille Ofi Invest Actions Amérique avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires.

Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 31 décembre sur les 2 dernières années pour l'intensité carbone scope 1 & 2.



Pour le futur, en outre de la politique charbon, nous avons pour objectif d'améliorer la couverture de nos outils ESG-Climat. Nous cherchons à perfectionner nos outils d'analyse ESG-Climat afin de couvrir

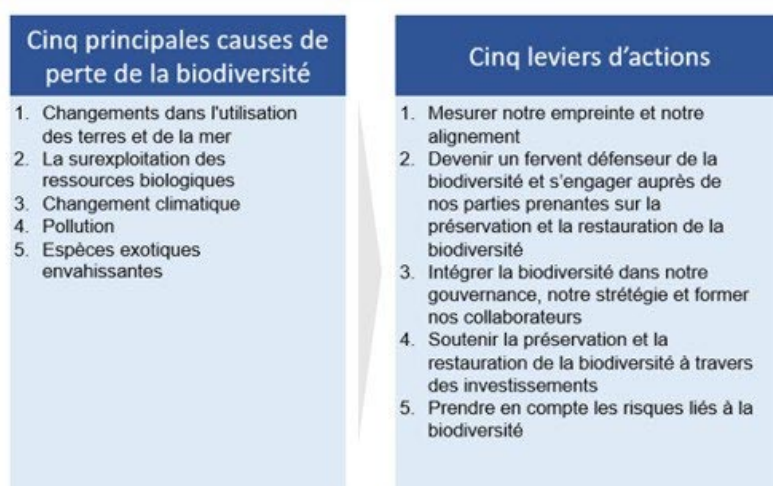
plus de classes d'actifs et d'étendre le périmètre d'émissions pour intégrer au maximum les données de scope 3.

Biodiversité

Les cinq causes d'érosion de la biodiversité sont bien identifiées : le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, et les espèces exotiques envahissantes.

En 2022, Aéma Groupe, dont nous faisons partie depuis fin 2021, a défini des standards sur la biodiversité, auxquels nous allons nous conformer à horizon 2025. Ces derniers ont été coconstruits par Aéma Groupe et les différentes filiales associées dans un groupe de travail dédié à la biodiversité. Les différentes lignes directrices ont été définies et validées en 2022.

Nous envisageons de répondre ainsi à ces cinq causes majeures par la mise en place de cinq leviers d'actions à la fois indépendants et complémentaires qui permettent l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement et notre modèle. Nous nous penchons également activement sur le meilleur moyen d'intégrer les enjeux biodiversité dans les produits que nous proposons à nos clients.



Renforcer notre compréhension des enjeux de biodiversité (stratégie)

L'érosion de la biodiversité met en danger les services écosystémiques, menaçant à la fois les individus et les entreprises dont la dépendance à l'exploitation directe ou indirecte du capital naturel est importante. L'impact financier qui en découle se répercute sur les investisseurs et assureurs.

Les indicateurs utilisés pour représenter l'empreinte biodiversité du portefeuille proviennent du « Global Biodiversity Score (GBS) ». Afin d'évaluer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, le GBS étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit les impacts sur la biodiversité. Une approche hybride est utilisée pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre...) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations.

1. Mean Species Abundance (MSA)

L'indicateur de mesure d'empreinte biodiversité choisi par Aéma Groupe est le « Mean Species Abundance » (MSA).

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA est développé par PBL, l'institut environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par IPBES.

Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé.

A titre indicatif, en 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était, au niveau mondial estimé à 68%. En 2018, le MSA était à 63% contre une limite planétaire fixée à 72%.

2. Indicateur de diversité des espèces : MSA.km²

Le MSA.km² est une unité de mesure du Global Biodiversity Score (GBS), représentant la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA.

3. Empreinte biodiversité : MSAppb*

La métrique MSAppb* de Carbon4 Finance permet d'estimer l'empreinte de nos investissements sur la biodiversité à travers la mesure de la diversité des espèces terrestres et aquatiques en moyenne d'abondance par km².

L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

1. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
2. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée.

Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques ((les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

Mesurer et réduire les pressions sur la biodiversité

En 2021, nous avons conclu un partenariat avec Carbon4 Finance pour utiliser la métrique Global Biodiversity Score (GBS) co-développée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance. L'outil calcule l'empreinte biodiversité des entreprises (en MSA.km²) en établissant un lien entre l'activité économique et les pressions affectant la biodiversité.

Nos actions correctives : La définition d'une trajectoire à horizon 2030 pour la préservation de la biodiversité.

Il sera possible de définir une trajectoire pour la préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 quand nous aurons un scénario de référence et des moyens pour y parvenir. L'objectif est fixé en référence à un scénario mondial qui aura été retenu.

En 2010, la COP10 avait adopté les 20 objectifs d'Aichi pour la période 2010-2020. 4 objectifs seulement ont été atteints partiellement. La COP15, commencée depuis 2020 et toujours en cours en 2022, cherche à réactualiser les objectifs d'Aichi pour la période 2020-2030. Un scénario a été ébauché par la COP15 qui suggère de ne plus perdre de la biodiversité après 2030. Cependant, ce scénario n'a pas encore été ratifié par les parties de la convention.

Concernant les moyens pour parvenir à cette trajectoire, la société pourra suivre les étapes recommandées par le Science-Based Targets for Nature (SBTN) que sont l'évaluation et le filtrage, comprendre et mettre des priorités, mesurer et déclarer, agir et faire un suivi.

Pour conclure, nous avons besoin : d'avoir la publication d'un scénario mondiale de référence, d'améliorer la précision des indicateurs tels que le MSA.km2 et de progresser sur les 3 autres étapes recommandées par le SBTN pour définir une trajectoire de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030.

Gestion des risques et opportunités liées aux facteurs ESG

Abeille Asset Management place au cœur de ses préoccupations le suivi des risques de durabilité. Cette volonté se traduit par la mise en place de listes d'exclusion pour une majorité de nos fonds.

En 2021, elles concernent le secteur de l'armement et du cannabis.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par les politiques d'exclusion, Abeille Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade au niveau de l'outil front-to-back Aladdin. Ce dispositif permet de prévenir un investissement sur les valeurs interdites sur les fonds du périmètre concerné par les politiques d'exclusion.

De plus, l'ensemble des fonds dits « Article 8 » et labellisés ISR font l'objet d'une analyse ESG et déploient une approche extra-financière en meilleure sélection ou en amélioration de note. Le dispositif de contrôle sur la notation ESG s'appuie sur des contrôles de second niveau qui veillent :

- au suivi des contraintes du label ISR et notations ESG liées aux fonds significativement engagés dans les critères ESG
- au suivi des contraintes des fonds engagés dans les critères ESG
- à la validation des méthodologies développées en interne

Afin d'appréhender au mieux les risques ESG liés à nos portefeuilles tout en continuant à être en phase avec un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, trois outils d'analyse ont été développés et mis en place par l'équipe Risques d'Investissement sur le périmètre des fonds Actions :

1. Un Stress Test Taxe Carbone
2. Le suivi de l'évolution des facteurs de risques ESG et Intensité Carbone
3. Le suivi des performances selon les facteurs de risques ESG et Intensité Carbone

Abeille Asset Management a renforcé son dispositif de suivi des risques en intégrant les risques de durabilité dans sa politique de gestion des risques. La Direction des Risques a élaboré une cartographie des risques extra-financiers comportant les indicateurs de suivi pour les piliers E, S et G. Ce suivi permettra la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. Applicable dans un premier temps aux fonds effectuant la promotion des critères ESG, il sera progressivement étendu à l'ensemble des portefeuilles gérés. Le suivi s'effectuera notamment sur 3 volets :

- Suivi des controverses
- Risque lié au changement climatique et à la biodiversité
- Principales incidences négatives

Un suivi des entreprises avec un score de controverse à 0 est effectué par l'équipe conformité et contrôle interne.

La fonction Risques utilise des outils d'analyse climat pour l'évaluation des portefeuilles. Les outils Aladdin Climate et deux fournisseurs de données (Clarity et MSCI) ont été sélectionnés pour la production d'indicateurs de suivi du risque climatique.

Ces outils produisent des mesures d'impact qui portent entre autres sur les éléments suivants :

- Empreinte carbone & intensité carbone
- VaR Climat (s'agissant des risques physiques et de transition)
- Température de portefeuille implicite

La VaR climat fournie par MSCI se décompose en deux parties :

- une VaR de transition qui traduit en impact financier les risques liés à la transitions écologique et les opportunités technologiques permettant d'en atténuer l'impact
- une VaR physique qui traduit en impact financier des scenarii de catastrophes naturelles de différentes ampleurs liées au changement climatique

Ces scenarii simulent différentes trajectoires climatiques correspondant à des objectifs d'augmentation de la température. A ce jour, MSCI permet de simuler des impacts sous contrainte de hausse de la température du globe limitée à 1.5°, 2° et 3°.

Les mesures de température de portefeuilles permettront de piloter leur alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Ces métriques, ainsi que celles inhérentes à l'eau, les déchets et impacts sur la biodiversité seront intégrés progressivement selon la feuille de

route d'Abeille Asset Management. Carbon4Finance est le prestataire sélectionné pour le calcul des impacts liés à la biodiversité tels que l'« empreinte Biodiversité ». Celle-ci quantifie les impacts directs et indirects (changement climatique notamment) des pressions exercées par l'activité des sociétés sur l'érosion de la biodiversité. Elle est mesurée en unité MSA (Mean Species Abundance) ; plus cet indicateur est faible, plus les aires de biodiversité disponibles s'amenuisent.

Abeille Asset Management a pour ambition de mesurer et suivre trimestriellement l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) prévues dans la réglementation SFDR. Ces PAI couvrent l'ensemble des trois piliers suivants : Environnement, Capital Humain et Gouvernance. Toutes peuvent être suivies au travers de l'outil Aladdin (source Clarity) avec un taux de couverture satisfaisant. Une politique de hiérarchisation des PAI a été réalisée par l'équipe ESG en concertation avec les équipes de gestion.

Les investissements pouvant avoir des effets négatifs sur le changement climatique, la gestion du « Do No Significant Harm » (DNSH) repose pour Abeille Asset Management sur la nécessité d'identifier et de réduire les potentiels effets négatifs des investissements effectués au sein de ses portefeuilles. Une réflexion sur la manière d'intégrer cette notion dans son cadre éthique, ses politiques de gestion et ses outils est en cours. L'objectif de réduction de l'exposition des portefeuilles aux actifs fortement carbonés se fait au travers des politiques sectorielles visant à exclure les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité à partir du charbon thermique sur le périmètre défini.

Avertissement

Ce rapport est établi par Abeille Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros, dont le siège social est situé au 14 rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abeille Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du groupe Aviva Plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abeille Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva Plc et ses filiales sur le territoire français. Ce rapport vise à répondre aux exigences relatives à l'art. 29 de la Loi Energie Climat applicable aux sociétés de gestions (décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021) rendant obligatoire la publication d'un rapport dans les six mois après la clôture de chaque exercice et au plus tard le 30 juin. La première publication de ce rapport ne concerne pas l'intégralité des informations requises comme le permet la réglementation. En effet, les informations relatives à la Taxonomie européenne, aux combustibles fossiles, celles relatives à la gestion des risques, comprenant des spécificités relatives aux risques physiques / de transition relatifs au changement climatique et aux risques liés à l'érosion de la biodiversité et les mesures d'amélioration et les actions correctrices ne sont pas à publier en 2022 et feront l'objet d'une publication en 2023.

FA22/0153/30062023